

**NICOX**  
**Société anonyme conseil d'administration au capital de 812.367,85 euros**  
**Siège social Sundesk Sophia Antipolis, Emerald Square, rue Evariste Galois, 06410 Biot**  
**403 942 642 RCS d'Antibes**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL**  
**EN DATE DU 05 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Et le cinq (05) janvier,  
A neuf heures (09h00)

**LE SOUSSIGNE :**

**Monsieur Gavin SPENCER**, né le 18 mai 1969 à Dundee (Royaume-Uni), de nationalité française, demeurant Résidence Vista Blu-Appt A02 - 633 Avenue des Plantiers 06700 Saint-Laurent-du-Var, agissant en qualité de directeur général de la société Nicox (ci-après la « **Société** »),

ci-après désigné le « **Directeur Général** »,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

**I. EMISSION RESERVEE DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DU 14 OCTOBRE 2024 : CONSTATATION DE LA CADUCITE DE 16 BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Le Directeur Général rappelle que par décisions en date du 11 octobre 2024 et du 14 octobre 2024, sur délégation de pouvoirs conférée par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 octobre 2024, faisant lui-même usage de la délégation de compétence qui lui ont été conférées par l'Assemblée Générale dans sa huitième (8<sup>e</sup>) résolution, il a décidé l'émission de 33 bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA** *Kreos* ») réservée au profit de Kreos Capital VI (Expert Fund) L.P, *limited company* de droit de l'île de Jersey ayant son siège social situé au 47 Esplanade, St Helier, JE1 OBD, Jersey immatriculée au registre des sociétés du *Jersey Financial Services Commission* sous le numéro 2770 (ci-après le « **Bénéficiaire** »).

Le Directeur Général a arrêté les termes et caractéristiques des BSA *Kreos* tels qu'ils figurent au contrat d'émission desdits bons conclu avec le Bénéficiaire le 14 octobre 2024 (ci-après le « **Contrat d'Emission** »).

Le Directeur Général rappelle également que le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 21 juin 2024, sur délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société lors de sa réunion du 6 mai 2024, dans sa dixième (10<sup>e</sup>) résolution, a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire représenté par 33 obligations convertibles en actions (ci-après les « **OCA 2024** ») d'une valeur nominale unitaire de 100.000 euros, représentant un montant total d'emprunt de 3.300.000 euros intégralement souscrit par le Bénéficiaire.

En vertu de l'article 5.2.3 du Contrat d'Emission, en cas de conversion partielle des OCA 2024, le nombre de BSA *Kreos* exerçables sera égal à 33 moins le montant le plus élevé entre (i) 16 et (ii) le nombre d'OCA 2024 converties. Les BSA *Kreos* devenus non exerçables seront caducs.

Le Directeur Général indique que le Bénéficiaire a converti, à la date des présentes décisions, 9 OCA 2024. En conséquence, en application de l'article 5.2.3 du Contrat d'Emission, le nombre de BSA exerçables serait de 17 et le nombre de BSA caducs s'élèverait à 16.

Ceci ayant été exposé, le Directeur Général, en vertu de la délégation de pouvoirs conféré par le conseil d'administration décrite ci-dessus,

- **constate**, en application des stipulations de l'article 5.2.3 du Contrat d'Emission, la caducité de 16 BSA<sub>Kreos</sub> ;
- **constate**, en conséquence, la perte de tous les droits attachés aux 16 BSA<sub>Kreos</sub> caducs ;
- **constate**, qu'à la date de la présente décision, il reste 17 BSA<sub>Kreos</sub> en circulation et exerçables.

## II. POINT SUR LES EXERCICES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EMIS LE 21 JUIN 2024 : CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL SUR EXERCICE DES BONS ;

Le Directeur Général rappelle que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21 juin 2024, a procédé à l'émission de 13.154.900 actions assorties de bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA** ») et a notamment décidé que les 13.154.900 BSA attachés aux actions nouvelles sont immédiatement détachés.

Le Directeur Général rappelle que les BSA sont exerçables, du 21 juin 2024 au 20 juin 2026 inclus, à raison de 5 BSA pour 2 actions nouvelles au prix d'exercice de 0,275 euro par action nouvelle (ci-après le « **Prix d'Exercice** »).

Le Directeur Général rappelle que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 5 mars 2025, faisant lui-même usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale dans sa cinquième (5<sup>e</sup>) résolution, a conféré au directeur général tous pouvoirs à l'effet de :

- recevoir les exercices des BSA émis le 21 juin 2024, constater la réalisation des augmentations de capital suivant exercice de ces BSA, procéder à l'émission des actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA et procéder à la modification des statuts ;
- accomplir toutes les formalités consécutives à l'émission des actions nouvelles, et notamment leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ; et
- plus généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la décision du Conseil d'Administration d'émission des BSA en date du 21 juin 2024.

Le Directeur Général indique avoir reçu la notification de Société Générale Securities Services, centralisateur des BSA jusqu'au 22 septembre 2025 et de CIC, centralisateur des BSA depuis le 23 septembre 2025, faisant état des exercices des BSA pour la période concernée par la présente décision.

Le Directeur Général indique que, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2025 inclus, 129.495 BSA ont été exercés et 51.798 actions ont été créées et livrées.

En conséquence, le Directeur Général constate l'augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 517,98 euros par émission de 51.798 actions nouvelles émises au Prix d'Exercice, soit un montant de fonds levés de 14.244,45 euros, prime d'émission incluse. Il convient également de constater que, par conséquent, le capital social est porté de 812.367,85 euros à 812.885,83 euros, divisé en 81.288.583 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

Ceci ayant été exposé, le Directeur Général, en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'Administration décrite ci-dessus :

- **constate** l'augmentation de capital social de la Société de 517,98 euros par émission de 51.798 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, résultant de l'exercice de 129.495 BSA entre le 1er septembre 2025 et le 31 décembre 2025 au Prix d'Exercice,

représentant un montant de fonds levés de 14.244,45 euros, prime d'émission incluse ;

- **constate**, qu'à l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de la Société est porté à 812.885,83 euros, divisé en 81.288.583 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune ;
- **décide** d'affecter la prime d'émission, soit 14.244,45 euros au compte « Prime d'émission » ;
- **constate** qu'à la suite de cet exercice, il reste 10.809.085 BSA en circulation en date du 1er janvier 2026.

### III. POINT SUR LES EXERCICES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EMIS PAR VESTER FINANCE : CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL SUR EXERCICE DES BONS ;

Le Directeur Général rappelle que la Société a signé un contrat de mise en place d'une ligne de financement avec Vester Finance le 6 mars 2025 portant sur 10 millions de bons de souscription d'actions (« **BSA<sub>VESTER</sub>**»), donnant le droit d'émettre un maximum de 10 millions d'actions. Le 7 août 2025, la Société et Vester Finance, ont conclu un avenant audit contrat portant sur l'augmentation du nombre de BSA<sub>VESTER</sub> de cette ligne de financement à hauteur de de 5 millions de BSA<sub>VESTER</sub> complémentaires, soit un nombre total de 15 millions de BSA<sub>VESTER</sub> donnant accès à un maximum de 15 millions d'actions nouvelles. Ces bons complémentaires comportent les mêmes caractéristiques que les bons initiaux de sorte qu'ils sont tous fongibles en eux.

Dans ce contexte, le Directeur Général par décisions du 5 mars 2025 et du 7 août, faisant usage des délégations conférées par le conseil d'administration lors de ses réunions du 5 mars 2025 et du 7 août 2025, faisant eux-mêmes usage des délégations de compétence conférées respectivement par l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2024 (8<sup>e</sup> résolution) et du 27 juin 2025 (13<sup>e</sup> résolution), a décidé l'émission des 15.000.000 BSA<sub>VESTER</sub> et a fixé leurs termes et caractéristiques.

Le Directeur Général indique qu'au cours de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2025, il a reçu des bulletins de souscription de Vester Finance portant sur les exercices suivants :

Date d'exercice	Nombre de BSA <sub>VESTER</sub> exercés	Prix de souscription unitaire (en euros)	Nombre d'actions émises en contrepartie	Montant net de la souscription (en euros)	Nombre de BSA <sub>VESTER</sub> restant en circulation
04/09/2025	250.000	0,28	250.000	68.250,00	4.350.000
05/09/2025	650.000	0,28	650.000	177.450,00	3.700.000
11/09/2025	200.000	0,31	200.000	60.450,00	3.500.000
19/09/2025	300.000	0,32	300.000	93.600,00	3.200.000
25/09/2025	250.000	0,33	250.000	80.437,50	2.950.000
01/10/2025	350.000	0,32	350.000	109.200,00	2.600.000
07/10/2025	300.000	0,33	300.000	96.525,00	2.300.000

15/10/2025	200.000	0,31	200.000	60.450,00	2.100.000
16/10/2025	350.000	0,31	350.000	105.787,50	1.750.000
24/10/2025	350.000	0,31	350.000	105.787,50	1.400.000
03/11/2025	250.000	0,30	250.000	73.125,00	1.150.000
13/11/2025	250.000	0,29	250.000	70.687,50	900.000
24/11/2025	150.000	0,27	150.000	39.487,50	750.000
05/12/2025	150.000	0,28	150.000	40.950,00	600.000
11/12/2025	100.000	0,27	100.000	26.325,00	500.000
16/12/2025	200.000	0,27	200.000	52.650,00	300.000
19/12/2025	100.000	0,26	100.000	25.350,00	200.000
22/12/2025	200.000	0,26	200.000	50.700,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>4.600.000</b>	<b>-</b>	<b>4.600.000</b>	<b>1.337.212,50</b>	<b>-</b>

Ceci ayant été exposé, le Directeur Général, en vertu de la délégation de pouvoirs conféré par le Conseil d'Administration décrite ci-dessus :

- **constate** l'augmentation de capital social de la Société de 46 000 euros par émission de 4.600.000 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, résultant de l'exercice de 4.600.000 BSA<sub>VESTER</sub> aux dates et au prix figurant dans le tableau ci-dessus, représentant un montant de fonds levés de 1.337.212,50 euros, prime d'émission incluse ;
- **constate**, qu'à l'issue de cette augmentation de capital, et de l'augmentation de capital constatée lors de la précédente décision, le capital social de la Société est porté à 858.885,83 euros, divisé en 85.888.583 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune ;
- **décide** d'affecter la prime d'émission, soit 1.337.212,50 euros au compte « Prime d'émission » ;
- **constate** qu'à la suite de cet exercice, il ne reste plus de BSA<sub>VESTER</sub> en circulation à la date de la présente décision ;

**I. EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE EN ACTIONS DU 21 JUIN 2024 : CONSTATATION DE LA CONVERSION DE 6 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS NOUVELLES ; CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN RESULTANT**

Le Directeur Général rappelle que le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 21 juin 2024, sur délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société lors de sa réunion du 6 mai 2024, dans sa dixième (10<sup>e</sup>) résolution, a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire représenté par 33 obligations convertibles en actions (ci-après les « **OCA 2024** ») d'une

valeur nominale unitaire de 100.000 euros, représentant un montant total d'emprunt de 3.300.000 euros.

Conformément à la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 mai 2024, dans sa dixième (10<sup>e</sup>) résolution, les OCA 2024 ont été intégralement souscrites par Kreos Capital VI (Expert Fund) L.P, limited company de droit de l'île de Jersey ayant son siège social situé au 47 Esplanade, St Helier, JE1 0BD, Jersey immatriculée au registre des sociétés du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 2770, (ci-après le « **Bénéficiaire** »).

Le Directeur Général indique qu'au cours de la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2025, le Bénéficiaire a informé la Société des conversions suivantes :

Date de conversion	Nombre d'OCA 2024 converties	Montant total de conversion (en euros)	Prix unitaire de conversion (en euros)	Nombre d'actions émises en contrepartie	Nombre d'OCA 2024 restant en circulation
17/09/2025	3	300.000 €	100.000 €	1.276.595	27
03/11/2025	3	300.000 €	100.000 €	1.276.595	24
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>600.000</b>	<b>-</b>	<b>2.553.190</b>	<b>24</b>

Ceci ayant été exposé, le Directeur Général :

- **constate** la conversion de 6 OCA 2024 à la date et pour le montant décrit dans le tableau ci-dessus ;
- **constate** sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025 la conversion de 6 OCA 2024 en 2.553.190 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro aux prix de conversion unitaires décrits dans le tableau ci-dessus, représentant un montant global de 600.000 euros, prime d'émission incluse ;
- **constate** qu'il en résulte une augmentation du capital social d'un montant nominal de 25.531,90 euros par l'émission de 2.553.190 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro ;
- **constate** qu'à la suite de cette augmentation de capital, et des augmentations de capital constatées lors des précédentes décisions, le capital social de la Société s'élève à 884.417,73 euros, divisé en 88.441.773 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro, entièrement libérées et toutes de mêmes catégories ;
- **constate** en conséquence le nombre restant d'OCA 2024 après conversion s'élève à 24 ;
- **constate**, en conséquence de la présente décision, que l'emprunt obligataire restant dû en principal au 1<sup>er</sup> janvier s'élève à 2.400.000 euros ;
- **décide** d'affecter la prime d'émission, soit 599.999,64 euros au compte « Prime d'émission » ;
- **décide** que les actions nouvelles sont inscrites en compte dès leur émission et portent jouissance à compter de leur date d'émission, donnant ainsi droit à l'intégralité de toute distribution qui serait décidée à dater de l'émission et étant en conséquence, dès cette date, assimilées à des actions anciennes.

#### IV. MISE A JOUR CORRELATIVE DES STATUTS

De ce qui précède, le Directeur Général, en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'Administration décrite ci-dessus :

- **décide** en conséquence de modifier comme suit la rédaction de l'article 6.1 des statuts :

*« 6.1 Le capital social est fixé à la somme de 884.417,73 euros.*

*Il est divisé en 88.441.773 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, intégralement souscrites et libérées. »*

#### V. POUVOIRS POUR FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

\* \* \*

#### CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Directeur Général.

Signed by:  
Gavin SPENCER

 Signer Name: Gavin SPENCER  
Signing Reason: I approve this document  
Signing Time: janv. 5, 2026 | 10:58 CET  
D62FA732F3F64A1CAF1DDAF8D2E624E0

---

Gavin Spencer,  
Directeur Général